

RÈGLEMENT COUPE DE BRETAGNE Vélo Tout Terrain Trial

Article 1 : Définition et participation

1.1 La CRVTT du Comité de Bretagne de Cyclisme, affilié à la Fédération Française de Cyclisme organise un classement Coupe de Bretagne de VTT Trial 2025, basé sur les épreuves de la CIROVTT se déroulant en Bretagne.

1.2 La Coupe de Bretagne de VTT Trial est ouverte à tout pilote homme ou femme âgé(e) de 7 ans minimum dans l'année et **titulaire d'une licence de la Fédération Française de Cyclisme délivrée par le Comité de Bretagne.**

1.3 Licences autorisant la participation à la Coupe Inter-Régionale :

- Les licences compétition : ELITE, OPEN 1, 2, 3 et ACCESS 1, 2, 3, 4.
- Les licences sport (17 ans et +) : ÉPREUVE DE MASSE.
- La licence d'âge U (jeunes <17) : JEUNESSE (5-16 ans) et PASS ACCUEIL JEUNE (-17 ans valable 1 mois)
- La licence TITRE TEMPORAIRE « PASS ACCUEIL JEUNE » & « DÉCOUVERTE » ne sont valables que 1 mois avec obligation de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. Cette licence permettra au pilote d'être classé sur l'épreuve sans possibilité d'obtention des points dans le cadre du classement général de la CIROVTT Trial 2023.
- Un arbitre CIROVTT Trial devra être au minimum titulaire d'une licence FFC avec un certificat médical à la pratique de l'arbitrage, le choix de la licence restant sous sa responsabilité.
- Le certificat médical est dorénavant valable 3 ans pour les licenciés FFC.
- Pour les arbitres : le certificat médical est dorénavant valable 5 ans pour les licenciés FFC de moins de 65 ans, et 3 ans pour les plus de 65 ans

Toute autre licence FFC ne permet pas de figurer au classement du Championnat de Bretagne.

1.4 Tout pilote titulaire d'un titre de champion départemental, régional, national ou international FFC ou UCI devra porter son maillot tout au long des épreuves et des cérémonies protocolaires. Les autres pilotes devront porter le maillot de leur club ou de leur team officiel FFC. Tout autre pilote titulaire d'un titre de champion dans une autre fédération, UFOLEP ou autre, devra porter son maillot de club.

Article 2 : Catégories admises

2.1 Les concurrents participant à la Coupe de Bretagne de VTT Trial 2025 sont répartis suivant les niveaux définis dans l'article 2.4 de la Convention Règlement de la Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial 2025. Tout pilote et parent de pilote mineur, participant au championnat de Bretagne de VTT Trial 2025 sont censés en connaître le règlement et s'engagent à se soumettre à toutes ses prescriptions. La signature de la feuille d'émargement par le pilote atteste que le pilote majeur et le(s) parent(s) du pilote mineur ont parfaitement connaissance des règles de la compétition et des règles d'assurance pendant la compétition et conséquentes à la compétition.

2.2 L'affectation des coureurs dans les différentes catégories est réalisée en tenant compte de la classification de la saison en cours et des deux précédentes années sur les épreuves Régionales, Inter-Régionales et Nationales.

2.3 Un coureur non classé lors des deux années précédentes et de la saison en cours peut choisir la catégorie dans laquelle il souhaite concourir, sous réserve de l'accord du responsable de la commission Trial CRVTT ou de son remplaçant.

Article 3 : Classements et récompenses

3.1 La commission Trial CRVTT mandate le groupe administratif, comprenant un commissaire régional, chargé d'assurer les classements de la Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2024 pour établir le classement de la coupe de Bretagne de VTT Trial 2025.

3.2 Le classement de la Coupe de Bretagne de VTT Trial ne prendra en compte que les pilotes titulaires des licences définies à l'article 1.3 et délivrées par un club affilié FFC auprès du Comité de Bretagne de Cyclisme.

3.3 La participation à la dernière manche de la coupe de Bretagne de VTT trial 2025 est obligatoire. Tout pilote absent à l'épreuve finale sera déclassé au-delà de la 3^{ème} place du classement général des pilotes présents à la finale. L'abandon sur la manche finale compte comme un résultat à zéro.

3.4 L'attribution des points de la Coupe sera basée sur le classement la CIROVTT Trial, **pour les coureurs licenciés en Bretagne, et ce, uniquement sur les manches de la CIRO VTT se déroulant en Bretagne.**

3.5 À chaque saison, à partir de 2013, le classement coupe de Bretagne sera établi comme précédemment décrit, si au moins deux épreuves sont organisées en Bretagne. Au delà de deux épreuves organisées, chaque coureur pourra prendre un joker sur la saison.

3.6 Les 3 premiers de chaque catégorie se verront récompensés **soit par une coupe ou une médaille or, argent et bronze remise par le comité Bretagne.**

Article 4 : Cérémonie protocolaire

4.1 La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers de chaque titre sera gérée par la commission Trial CRVTT du Comité de Bretagne.

4.2 La participation à la cérémonie protocolaire des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux de la coupe de Bretagne de VTT Trial 2025 est obligatoire. En cas d'absence non justifiée et non validée auprès de la commission Trial CRVTT et du président du collège des commissaires, le pilote ne recevra pas sa récompense.

4.3 Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire de la CIROVTT Trial 2025, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements comme défini dans l'article 1.4. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne sera pas récompensé.

Article 5 : Obligations de l'organisateur

5.1 Tout candidat organisateur d'une manche de Coupe de Bretagne de VTT Trial devra concrétiser sa demande en s'acquittant des droits d'organisation auprès du Comité de Bretagne FFC. Il doit se conformer à l'article 5 de la Convention Règlement de la Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial 2025.

Article 6 : Aménagement et gestion du règlement

6.1 La commission Trial CRVTT est seule compétente à gérer et à aménager le règlement de la coupe de Bretagne de VTT Trial. La commission Trial CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant au présent règlement qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la coupe de Bretagne de VTT Trial en cours. La commission Trial CRVTT et le président du collège des commissaires sont souverains dans toute décision concernant la participation et le classement des pilotes lors de la Coupe de Bretagne.

Article 7 : Aménagement et gestion du règlement

7.1 Le règlement technique de VTT Trial 2025 appliqué pour la Coupe de Bretagne de VTT Trial est celui qui est appliqué dans le cadre de la Convention Règlement de la Coupe Inter – Régionale Ouest Vélo Tout Terrain Trial Edition 2025.